

Union particulière pour le dépôt international des dessins et modèles industriels (Union de La Haye)

Assemblée

**Quarante-sixième session (21^e session extraordinaire)
Genève, 7 – 15 juillet 2026**

PROJET DE RAPPORT

établi par le Secrétariat

1. L'assemblée avait à examiner les points suivants de l'ordre du jour unifié (document [A/68/1](#)) : 1 à 4, 6, 9.ii), 10, 14, 18, 22 et 23.
2. Les rapports sur ces points, à l'exception du point 14, figurent dans le projet de rapport général (document A/68/10 Prov.).
3. Le rapport sur le point 14 figure dans le présent document.
4. Mme Grace Issahaque (Ghana), présidente de l'Assemblée de l'Union de La Haye, a présidé la session.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIE

SYSTEME DE LA HAYE

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [H/A/46/1](#).

6. [PRESIDENTE](#) : Nous passons maintenant au point 14 de l'ordre du jour, intitulé "Système de La Haye". Un document est à examiner, comme indiqué dans la "Liste des documents", à savoir le document H/A/46/1. Je tiens à souhaiter la bienvenue à deux nouvelles parties contractantes de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye, à savoir El Salvador et l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB). L'Acte de Genève entrera en vigueur à l'égard d'El Salvador le 7 octobre 2026 et de l'OEAB le 10 octobre 2026. Passons maintenant au document H/A/46/1, intitulé "Rapport sur le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels". J'invite Mme Marie Paule Rizo, directrice de la Division de la promotion juridique et de la promotion des traités du système de La Haye, à présenter brièvement le document H/A/46/1.

7. [SECRETARIAT](#) : Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels a tenu sa quatorzième session du 6 au 8 octobre 2025. Le document H/A/46/1 rend compte de toutes les questions examinées lors de cette session. Permettez-moi de souligner les points suivants. Tout d'abord, le groupe de travail a pris note d'un rapport sur les consultations tenues par le Bureau international avec les offices des parties contractantes au sujet de l'échange de documents de priorité dans le contexte du système de La Haye. Le groupe de travail a également examiné deux propositions de modification du règlement d'exécution de l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye. La première était une proposition visant à mettre fin à l'exigence de classe unique pour le dépôt de demandes multiples d'enregistrement de dessins ou modèles. La proposition vise à renforcer l'attractivité du système de La Haye en améliorant sa flexibilité pour les utilisateurs, tout en garantissant que les parties contractantes puissent maintenir leurs exigences actuelles relatives aux demandes. Le groupe de travail a demandé de poursuivre les travaux sur cette proposition en vue de la prochaine session. Le groupe de travail est également convenu de poursuivre, à sa prochaine session, l'examen d'une proposition de la délégation du Brésil visant à introduire une nouvelle règle prévoyant la transmission, par l'intermédiaire du Bureau international, des communications des offices aux titulaires. En ce qui concerne les formats de représentation, le groupe de travail a approuvé l'amélioration des formats d'images en 2D et a demandé au Bureau international de créer un forum de consultation concernant le plan de mise en œuvre et les détails techniques. Le groupe de travail est également convenu de poursuivre les discussions lors d'une prochaine session concernant l'introduction éventuelle des formats 3D et vidéo. Par ailleurs, le groupe de travail a poursuivi les discussions sur la révision du barème des taxes du système de La Haye et a prié le Bureau international d'établir, pour une future session, une étude plus large du barème des taxes. Enfin, le groupe de travail a poursuivi ses discussions sur l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système de La Haye et a demandé au Bureau international d'établir un document présentant les options possibles pour réduire les coûts de traduction tout en maintenant la qualité et en optimisant les pratiques en matière de traduction, ainsi qu'une analyse financière actualisée de l'introduction éventuelle de nouvelles langues.

8. [FEDERATION DE RUSSIE](#) : La Fédération de Russie a l'honneur de faire cette déclaration au nom des États du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale qui sont membres du système de La Haye. Nous tenons à exprimer notre gratitude à la vice-directrice générale, Mme Wang, ainsi qu'au Secrétariat, pour le rapport sur la quatorzième session du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Pour les États de notre groupe régional, le système de La Haye revêt une grande importance du fait qu'il

garantit aux déposants l'accès aux marchés étrangers. À cet égard, nous souhaitons poursuivre le développement du système et le rendre plus pratique pour tous les utilisateurs. L'un des axes principaux de ce travail est, à notre avis, l'élargissement du régime linguistique du système de La Haye. Nous n'avons cessé de plaider en faveur d'une augmentation du nombre de langues de travail, notamment en ce qui concerne l'introduction de la langue russe. Nous estimons que cette mesure améliorerait l'accessibilité du système de La Haye, renforcerait son caractère universel et attirerait de nouveaux utilisateurs. Pour notre part, nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat dans ce domaine. Nous accordons une attention particulière à l'adaptation du système de La Haye au niveau actuel de développement technologique. Nous saluons l'adoption par le groupe de travail de mesures visant à améliorer la qualité des images soumises au format bidimensionnel. À cet égard, nous estimons qu'il serait souhaitable de poursuivre les travaux visant à élargir l'éventail des formats acceptés pour la représentation des dessins et modèles industriels dans les demandes internationales, notamment par le recours à des images et à des modèles tridimensionnels. Les États du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale qui sont membres du système de La Haye réaffirment leur volonté de contribuer de manière constructive au développement du système de La Haye.

9. [CHINE](#) : La délégation chinoise salue les efforts déployés par toutes les parties pour faire avancer les travaux sur les thèmes traités au sein du groupe de travail. En tant que principal utilisateur du système de La Haye, la Chine a toujours accordé une grande importance au développement durable et solide de ce système et participé de manière active et constructive aux discussions. La Chine espère que des progrès concrets seront réalisés sur des questions telles que l'introduction de nouvelles langues et la révision du barème des taxes, car celles-ci ont une incidence directe sur les intérêts des utilisateurs. Ces progrès permettront d'améliorer encore le système de La Haye, d'attirer de nouveaux utilisateurs et d'offrir des services à la fois de meilleure qualité et plus pratiques aux utilisateurs du monde entier.

10. [ALBANIE](#) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Tout d'abord, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaite remercier le Secrétariat et le Bureau international pour le document H/A/46/1. Nous tenons également à exprimer notre gratitude à Mme Myrto Lambrou Maurer (Grèce) pour sa direction éclairée au cours de la quatorzième session du groupe de travail, et à féliciter chaleureusement Mme Elizabeth Jones (Royaume-Uni), pour son élection à la présidence de la quinzième session. Le groupe salue les efforts actuellement déployés pour renforcer l'attractivité, la simplicité et la flexibilité du système de La Haye. À cet égard, nous prenons note de la discussion constructive qui a eu lieu au sujet de la proposition visant à supprimer l'exigence de classe unique pour le dépôt de demandes multiples d'enregistrement de dessins ou modèles, et attendons avec intérêt l'analyse complémentaire demandée au Bureau international afin de garantir le plein respect des exigences nationales des parties contractantes. Par ailleurs, notre groupe se félicite de l'accord conclu concernant l'amélioration des représentations d'images en 2D. Nous nous réjouissons de participer au prochain forum de consultation afin d'aborder le plan de mise en œuvre et les détails techniques et de poursuivre les discussions concernant l'introduction éventuelle des fichiers 3D et vidéo. Nous prenons également note des discussions en cours concernant le barème des taxes et sommes favorables à une étude plus large visant à évaluer l'impact des révisions antérieures afin de garantir la viabilité financière du système. En ce qui concerne la question sensible de l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système de La Haye, le groupe maintient sa position prudente et pragmatique. Nous réaffirmons qu'une telle extension nécessite une évaluation approfondie et réaliste des éventuelles conséquences financières négatives pour les utilisateurs actuels et futurs. Bien que nous prenions note de la demande du groupe de travail concernant des études actualisées sur les outils de traduction automatique basés sur l'intelligence artificielle (IA) et sur les coûts de la traduction externalisée, nous sommes fermement convaincus que la faisabilité technique et financière doit rester le critère essentiel de toute décision. En conséquence, compte tenu des graves préoccupations

financières, ainsi que du contexte géopolitique actuel extrêmement préoccupant lié à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui entre désormais dans sa cinquième année, le groupe n'est pour l'instant pas en mesure de soutenir l'introduction de la langue russe dans le système de La Haye. Ce faisant, le groupe prend note du rapport.

11. [UNION EUROPEENNE](#) : L'Union européenne et ses États membres accordent une grande importance au système de La Haye, qui constitue l'un des principaux systèmes d'enregistrement internationaux administrés par l'OMPI, ainsi qu'aux travaux menés par le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour le travail accompli au cours de l'année écoulée ainsi que le président du groupe de travail pour la conduite des travaux lors de la dernière session. Nous estimons que les propositions avancées par le Secrétariat visant à moderniser le système, telles que la suppression de l'exigence de classe unique ou l'intégration de nouveaux formats de représentation des dessins et modèles, constituent une avancée positive vers la modernisation d'un système qui existe désormais depuis un siècle. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre les discussions sur ces propositions lors de la prochaine session du groupe de travail et de travailler en amont à la réalisation de progrès concrets concernant ce système. En ce qui concerne l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système, nous estimons que l'ajout de toute nouvelle langue dans un système administré par l'OMPI doit constituer un avantage et non un fardeau pour les utilisateurs dudit système. Par ailleurs, nous estimons que l'introduction de nouvelles langues dans les différents systèmes devrait se faire progressivement. Cela pourrait nous permettre d'évaluer les résultats avant de prendre d'autres mesures et de garantir la stabilité des systèmes d'enregistrement internationaux. À cet égard, le maintien du bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement internationaux, et en particulier, dans le cas présent, des services du système de La Haye, doit rester une priorité absolue.

12. [ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE](#) : Les États-Unis d'Amérique soutiennent pleinement tous les efforts déployés pour garantir que les recettes de l'Union de La Haye provenant des taxes et des autres sources de revenus soient au minimum suffisantes pour couvrir toutes les dépenses du Bureau international intéressant l'Union de La Haye. La délégation reste ouverte à de futures discussions concernant une révision plus large et plus approfondie du barème des taxes, ainsi qu'à toute proposition visant à améliorer la viabilité financière du système de La Haye. En ce qui concerne le service d'accès numérique de l'OMPI (WIPO DAS), nous estimons que ce service constitue le système le plus efficace et le plus convivial pour l'échange de documents de priorité en matière de dessins et modèles. Pour une demande d'enregistrement international de dessin ou modèle désignant les États-Unis d'Amérique, un déposant doit présenter une copie certifiée du document de priorité pendant que la demande est en instance devant l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO). Nous soulignons que les États-Unis d'Amérique ne perçoivent aucune taxe pour la présentation d'un document de priorité. Le service WIPO DAS permet aux déposants de mieux s'y retrouver dans les procédures de priorité et les exigences disparates des juridictions du monde entier, y compris des États-Unis d'Amérique. Nous sommes bien conscients que les déposants de demande d'enregistrement de dessins ou modèles, y compris ceux des États-Unis d'Amérique, mais aussi ceux du monde entier, ont éprouvé des difficultés à faire valoir une revendication de priorité en dehors des États-Unis d'Amérique, même en utilisant le service WIPO DAS. Conformément à l'esprit et à la convivialité du WIPO DAS et du système de La Haye, nous encourageons toutes les parties contractantes à envisager d'éliminer toute exigence supplémentaire, telle que les traductions et les taxes, hormis la fourniture du document de priorité lui-même par l'intermédiaire du WIPO DAS. Nous encourageons tout particulièrement les parties contractantes à prévoir des délais et préavis suffisants pour se conformer à ces exigences supplémentaires.

13. [ROYAUME-UNI](#) : Le Royaume-Uni remercie le Secrétariat d'avoir établi le rapport figurant dans le document H/A/46/1. Nous saluons les efforts visant à améliorer et à moderniser le système de La Haye. Nous nous réjouissons donc de poursuivre les discussions sur les nouveaux formats de représentation des dessins et modèles lors de la prochaine session du groupe de travail. Il s'agit d'un sujet important qui nécessite un débat approfondi afin de s'assurer que tous les aspects soient dûment pris en considération. Le Royaume-Uni estime que le système de La Haye doit être financièrement viable tout en restant accessible aux utilisateurs. Nous remercions le Secrétariat pour le travail qu'il a accompli jusqu'à présent afin de fournir des informations sur le barème des taxes.

14. [UKRAINE](#) : La délégation de l'Ukraine souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Albanie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La délégation de l'Ukraine se félicite de la poursuite des travaux visant à renforcer l'attractivité, la simplicité et la souplesse du système de La Haye, et reste déterminée à participer de manière constructive aux travaux du groupe de travail. Dans le cadre plus large de l'amélioration de l'accès aux informations relatives aux dessins et modèles industriels, l'Ukraine souhaite faire le point sur la situation à ce sujet. Au cours de ces assemblées, l'Ukraine a signé avec l'OMPI l'accord d'échange de données relatives à la propriété intellectuelle, qui permettra à l'avenir de consulter les données relatives aux dessins et modèles industriels de l'Ukraine via la Base de données mondiale sur les dessins et modèles de l'OMPI. Nous tenons à remercier le Secrétariat de l'OMPI pour le soutien qu'il nous a apporté dans la conclusion du présent accord. Par ailleurs, dans le cadre du processus plus large d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne, les données relatives aux dessins et modèles de l'Ukraine ont été intégrées la semaine dernière à l'outil DesignView de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), ce qui améliore encore l'accès des utilisateurs du monde entier aux informations concernant les dessins et modèles industriels de l'Ukraine. Nous tenons également à remercier l'EUIPO et le projet financé par l'Union européenne pour leur précieux soutien en ce sens. En ce qui concerne l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système de La Haye, l'Ukraine réaffirme sa position ferme selon laquelle toute décision de ce type doit reposer sur des critères objectifs, une demande manifeste des utilisateurs et une évaluation réaliste des conséquences techniques, financières et opérationnelles. À cet égard, l'Ukraine estime que rien ne justifie l'introduction de la langue russe dans le système de La Haye. Une telle mesure ne serait pas justifiée par un besoin avéré des utilisateurs et pourrait entraîner des coûts et des contraintes injustifiés pour les utilisateurs actuels. L'Ukraine doit une nouvelle fois attirer l'attention sur l'utilisation abusive des systèmes administratifs de l'OMPI, notamment le système de La Haye. L'Ukraine se félicite des mesures déjà prises par le Bureau international, notamment en ce qui concerne l'introduction et l'extension des clauses de non-responsabilité pertinentes. Toutefois, les clauses de non-responsabilité ne constituent pas une solution définitive, et l'Ukraine demande donc que soient prises d'autres mesures techniques et organisationnelles efficaces afin de garantir que les publications, les registres et les données connexes du système de La Haye ne puissent pas être utilisés pour légitimer les tentatives de la Russie visant à fausser les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. L'Ukraine reste attachée à un système de La Haye équilibré et efficace, au service des utilisateurs et respectant pleinement les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale des États membres.

15. [EL SALVADOR](#) : La délégation d'El Salvador a l'honneur de prendre la parole au nom de son pays. Nous remercions le Secrétariat de l'OMPI pour la présentation du rapport du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels". Nous saluons les progrès réalisés dans le cadre de ce groupe, en particulier ceux visant à simplifier le système de La Haye et à le rendre plus accessible, notamment l'analyse des propositions visant à offrir une plus grande souplesse pour les dépôts de demandes multiples d'enregistrement de dessins ou modèles, ainsi que les efforts visant à élargir les formats de représentation grâce à l'intégration de nouvelles technologies. Nous reconnaissons également l'importance de promouvoir un système international efficace, adapté aux besoins des utilisateurs, capable de faciliter la protection des

dessins et modèles industriels et contribuant à renforcer l'innovation et la créativité à l'échelle mondiale. Nous sommes heureux de vous annoncer que, le 7 juillet, nous avons déposé quatre instruments de ratification et d'adhésion à des traités administrés par l'OMPI, notamment l'instrument d'adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Il s'agit d'une avancée importante dans le renforcement du système national de propriété intellectuelle, au bénéfice des concepteurs industriels et des entreprises des secteurs de la création, de la mode, des technologies et de l'industrie manufacturière qui souhaitent protéger leurs dessins et modèles sur les marchés internationaux. Nous réaffirmons notre engagement à continuer de défendre l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de promotion de l'innovation, de la compétitivité et du développement économique.

16. [COTE D'IVOIRE](#) : La délégation de la Côte d'Ivoire vous remercie pour la parfaite conduite de nos travaux relatifs au système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Nous saluons les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de La Haye et les initiatives entreprises en vue d'améliorer l'efficacité, la transparence et l'accessibilité aux bénéfices des utilisateurs. Nous sommes convaincus qu'un système international de protection des dessins et modèles industriels efficaces contribue à promouvoir la créativité l'innovation et le développement économique notamment dans les pays en développement. Nous souhaitons souligner en particulier l'importance du multilinguisme au sein de l'Organisation. Un régime multilingue plus inclusif favorise une participation plus large et plus effective des états membres, améliore l'accès aux services de propriété intellectuelle et contribue à une meilleure diffusion des connaissances et des innovations. À cet égard nous encourageons la poursuite des efforts visant à renforcer progressivement le multilinguisme dans le fonctionnement du système de La Haye dans le respect des ressources disponibles et des décisions des États membres. Nous voulons réitérer le soutien de la Côte d'Ivoire aux travaux du système de La Haye.

17. [LETTONIE](#) : La délégation de la Lettonie souscrit à la déclaration faite par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et l'Ukraine. Nous saluons la poursuite des travaux relatifs au développement juridique du système de La Haye, ainsi que les efforts déployés par le Secrétariat pour moderniser et améliorer encore davantage les services proposés aux utilisateurs. Toutefois, en ce qui concerne la proposition visant à introduire de nouvelles langues dans le système de La Haye, la Lettonie reste fermement convaincue qu'il ne s'agit ni d'une priorité ni du moment opportun. Alors que la Fédération de Russie poursuit sa guerre brutale contre l'Ukraine, continue de violer le droit international et de détruire les conditions mêmes qui permettent à l'innovation, à la créativité et à la coopération internationale de s'épanouir, la Lettonie ne peut soutenir l'introduction du russe comme langue de travail supplémentaire au sein du système de La Haye. Le raisonnement est très simple. Quel genre de message cela enverrait-il? Comme l'année dernière, nous souhaitons revenir sur un point. Au-delà du contexte géopolitique actuel, nous sommes également fermement convaincus que l'OMPI devrait adopter une approche plus stratégique et tournée vers l'avenir en matière d'accessibilité multilingue. Plutôt que d'investir d'importantes ressources financières et administratives dans l'intégration de chaque langue prise séparément, l'OMPI devrait donner la priorité au développement et au déploiement de technologies linguistiques et de traduction sécurisées basées sur l'intelligence artificielle. De telles solutions permettraient de rendre les services de l'OMPI globalement multilingues, plus accessibles à tous les utilisateurs, plus rentables et plus faciles à maintenir à long terme. Ce que nous voulons dire, c'est que la question ne devrait donc pas être de savoir comment ajouter une langue supplémentaire aujourd'hui, mais comment rendre l'OMPI accessible dans de nombreuses langues demain. Pour ces raisons, la Lettonie ne peut pas se prononcer en faveur de l'introduction de la langue russe dans le système de La Haye.

18. [LITUANIE](#) : La Lituanie s'associe aux déclarations faites par l'Union européenne et ses États membres, par l'Albanie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes,

ainsi que par la délégation de la Lettonie. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude au Secrétariat de l'OMPI et à tous les États membres pour leur engagement constant et pour les progrès considérables accomplis dans les travaux du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye. La Lituanie se félicite des efforts constants déployés pour renforcer l'attractivité, l'efficacité et la facilité d'utilisation du système de La Haye. À cet égard, nous prenons note des discussions constructives qui ont eu lieu concernant la proposition visant à mettre fin à l'exigence de classe unique pour le dépôt de demandes multiples d'enregistrement de dessins ou modèles. La Lituanie soutient la poursuite de l'analyse menée par le Bureau international et est, en principe, ouverte à une plus grande souplesse dans ce domaine. Nous estimons que ce débat tombe particulièrement à point nommé au vu de la récente réforme du droit des dessins et modèles de l'Union européenne, qui vise à moderniser et à simplifier les cadres de protection des dessins et modèles et à mieux répondre aux besoins des utilisateurs d'aujourd'hui. La Lituanie est favorable à la poursuite des discussions sur l'introduction éventuelle de représentations en trois dimensions et de fichiers vidéo, ce qui pourrait renforcer encore la capacité du système de La Haye à s'adapter aux dessins et modèles industriels innovants et de plus en plus sophistiqués à l'ère numérique. Par ailleurs, la Lituanie est favorable à une approche équilibrée, fondée sur des données factuelles et des critères pour toute considération future concernant l'introduction de langues supplémentaires dans le cadre du système de La Haye. Toute réflexion sur l'élargissement de l'offre linguistique doit s'appuyer sur des données objectives, des besoins avérés des utilisateurs, la faisabilité opérationnelle et la viabilité financière, tout en veillant à ne pas imposer de charge disproportionnée aux utilisateurs du système. Par ailleurs, la Lituanie tient à réaffirmer sa position claire et de principe concernant les propositions visant à introduire le russe comme langue supplémentaire du système de La Haye. Tant que la Fédération de Russie poursuivra sa guerre d'agression non provoquée, injustifiée et illégale contre l'Ukraine, en violation du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies (ONU), la Lituanie restera fermement opposée à de telles propositions et ne pourra pas soutenir l'introduction de la langue russe dans le système de La Haye. À notre avis, rien ne justifie suffisamment de lancer une telle initiative dans les circonstances actuelles. Toute réflexion sur l'ajout de nouvelles langues doit reposer strictement sur des critères objectifs et sur une demande réelle des utilisateurs. La Lituanie reste déterminée à participer de manière constructive à la modernisation continue du système de La Haye et se réjouit de collaborer avec les autres États membres et le Bureau international afin de trouver des solutions qui répondent aux besoins en constante évolution des utilisateurs, tout en préservant l'efficacité et la viabilité du système.

19. [ARABIE SAOUDITE](#) : Le Royaume d'Arabie saoudite tient à remercier le Secrétariat d'avoir élaboré le présent rapport et salue les efforts déployés par le Secrétariat et le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Nous avons également pris connaissance du rapport, qui met en évidence les progrès significatifs réalisés sur un certain nombre de points, notamment l'échange de documents de priorité, l'élaboration de formats de représentation des dessins et modèles, la révision du barème des taxes, ainsi que les discussions en cours concernant l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système de La Haye. Le Royaume se félicite également de la prise en compte de l'utilisation des technologies émergentes, notamment des outils d'intelligence artificielle, afin d'améliorer l'efficacité des services de traduction et d'en réduire les coûts. Dans ce contexte, le Royaume réitère l'importance de poursuivre l'examen de l'intégration de la langue arabe parmi les langues de travail du système de La Haye. Une telle mesure contribuerait à renforcer l'inclusivité et la coordination, à étendre les avantages du système aux États membres arabophones et à faciliter l'accès à ses services. Nous souhaitons également faire référence aux délibérations figurant dans le document concernant le service DAS de l'OMPI. Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme son soutien constant aux travaux du groupe de travail ainsi que sa volonté de continuer à y participer de manière constructive afin d'assurer la coordination sur diverses questions connexes. Cela contribuera à poursuivre le développement du système de La Haye et à en améliorer l'efficacité et l'efficience, dans l'intérêt de tous les États membres.

20. FEDERATION DE RUSSIE : Nous sommes contraints de commencer notre déclaration en exerçant notre droit de réponse. Certaines délégations n'ont pas honte et n'hésitent pas à dire sans détour que la seule raison pour laquelle elles s'opposent à l'initiative visant à élargir le régime linguistique du système de La Haye repose sur des motivations politiques. Ce faisant, ils confirment en réalité qu'une question de nature purement technique, visant à améliorer l'accessibilité du système de La Haye pour les déposants, est artificiellement transposée dans la sphère politique. Cela est tout à fait inacceptable et va à l'encontre de l'objectif de notre Organisation, qui est de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale grâce à la coopération entre les États, comme le prévoit la Convention instituant l'OMPI. Parallèlement, nul ne peut contester le fait objectif que la langue russe est l'une des 10 langues les plus parlées au monde, avec plus de 255 millions de personnes parlant cette langue. Elle a le statut de langue officielle dans plusieurs États et est largement utilisée comme langue de communication internationale, dans les domaines de la science, de l'éducation et de la technologie. Il ne fait aucun doute que l'introduction de la langue russe dans le système de La Haye améliorerait considérablement son accessibilité pour des millions d'utilisateurs russophones. Cela contribuerait à une augmentation du nombre de demandes, non seulement en provenance de la Fédération de Russie et des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, mais aussi d'autres États membres de l'OMPI, notamment les États d'Europe centrale et des États baltes où la langue russe est largement répandue et reste la langue maternelle ou la langue de communication courante pour une partie importante de la population. Avant d'aborder le débat de fond sur ce point de l'ordre du jour, la délégation de la Fédération de Russie tient à exprimer sa gratitude à la vice-directrice générale, Mme Wang, ainsi qu'au Secrétariat, pour l'établissement et la présentation du rapport de la quatorzième session du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Nous nous associons à la déclaration faite par le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et saluons les efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer le système de La Haye, ainsi que l'adoption par le groupe de travail de mesures visant à améliorer la qualité des représentations en 2D. Nous estimons qu'il est tout aussi important d'adapter le système de La Haye aux évolutions technologiques actuelles. À cet égard, nous soutenons la poursuite des travaux visant à élargir les formats de représentation des dessins et modèles industriels, notamment par le recours aux formats 3D. La Fédération de Russie dispose déjà d'une expérience concrète dans la mise en œuvre de telles solutions au sein de son système national. Lors du dépôt d'une demande de brevet pour un dessin ou modèle industriel dans le cadre de la procédure nationale, le demandeur peut, s'il le souhaite, joindre un modèle 3D du dessin ou modèle industriel au format électronique. Par ailleurs, dans le cadre du Comité des normes de l'OMPI, nous poursuivons nos travaux sur le développement de la norme ST.91 relative à la présentation des modèles et images en 3D dans les dossiers de demande. Élaborée par l'Équipe d'experts 3D sous la direction de la Fédération de Russie, cette norme fait actuellement l'objet d'améliorations progressives. Un projet de nouvelle annexe concernant les recherches sur les modèles 3D a notamment été élaboré. Nous considérons que ces travaux constituent une contribution importante au développement des technologies numériques dans le cadre du système de La Haye et remercions le Secrétariat du Service d'enregistrement de La Haye pour sa participation aux travaux de l'équipe d'experts. Un autre axe de travail tout aussi important pour le développement du système de La Haye est l'élargissement progressif de son régime linguistique. Nous espérons que toutes les langues officielles de l'ONU, y compris le russe, seront rapidement intégrées au système de La Haye, afin d'améliorer l'accessibilité pour les déposants, d'élargir la base d'utilisateurs et de renforcer le caractère universel du système. Par ailleurs, nous devons une nouvelle fois exprimer notre profonde inquiétude et condamner fermement les mesures prises par l'Union européenne et ses États membres, qui sont contraires au droit international en matière de propriété intellectuelle, concernant l'enregistrement et la protection des droits des déposants et des titulaires de droits russes en matière de dessins et modèles industriels. Une telle discrimination fondée sur la nationalité vise directement les déposants. Cela crée un dangereux précédent pour l'ensemble

de la communauté internationale et entraîne déjà une perte de confiance dans le système de propriété intellectuelle dans son ensemble.

21. [POLOGNE](#) : La Pologne salue les travaux du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Nous tenons à remercier la vice-directrice générale, Mme Wang, la présidence du groupe de travail ainsi que le Secrétariat d'avoir préparé la dernière session. Alors que nous célébrons cette étape historique marquant plus d'un siècle d'existence du système de La Haye, nous saluons vivement le rôle qu'il joue depuis toujours dans la facilitation de la protection internationale des dessins et modèles. Par ailleurs, nous constatons avec une grande satisfaction l'augmentation récente du nombre de demandes d'enregistrement de dessins et modèles désignant la Pologne dans le cadre de ce système. Cette évolution très positive souligne l'intérêt croissant pour notre marché et reflète clairement la vitalité, l'efficacité et l'attractivité grandissantes de ce cadre international. Nous accueillons très favorablement les propositions du Secrétariat visant à moderniser le système. En particulier, des initiatives telles que la suppression de l'exigence de classe unique et l'intégration de nouveaux formats de représentation des dessins et modèles constituent une avancée significative dans l'adaptation du système aux réalités technologiques et commerciales actuelles. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre les discussions sur ces questions cruciales lors de la prochaine session du groupe de travail. En ce qui concerne la question de l'introduction éventuelle de nouvelles langues, ma délégation souscrit aux déclarations formulées par l'Union européenne, par l'Albanie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, ainsi que par l'Ukraine, la Lettonie et la Lituanie. Nous estimons que cette question devait faire l'objet de discussions plus approfondies et d'une réflexion plus poussée. Nous tenons à souligner qu'une telle introduction éventuelle devrait reposer sur des critères clairs et objectifs et ne doit en aucun cas entraîner une charge administrative ou financière pour les utilisateurs du système de La Haye. Afin de préserver l'efficacité et la facilité d'utilisation du système, toute extension de ce type doit être envisagée avec la prudence qui s'impose et mise en œuvre de manière progressive. Compte tenu du contexte géopolitique actuel, la Pologne n'est pas en mesure actuellement d'appuyer l'introduction de la langue russe dans le système de La Haye. Tant qu'il poursuivra sa guerre injustifiée et non provoquée contre l'Ukraine, l'État agresseur, qui viole systématiquement le droit international, la Charte et les principes des Nations Unies, lesquels sont également les fondements de cette Organisation, ne devrait pas utiliser les ressources et les fonds de l'OMPI ni ses systèmes mondiaux d'enregistrement de la propriété intellectuelle.

22. [REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO](#) : Je tiens à exprimer mes sincères remerciements et à souligner ce moment historique et source de fierté pour la République démocratique populaire lao, alors que nous nous apprêtons à déposer, demain 14 juillet 2026, notre instrument d'adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Cette étape importante témoigne de la ferme volonté du Gouvernement de la République démocratique populaire lao de renforcer son système de propriété intellectuelle et d'approfondir son engagement auprès de la communauté internationale en matière de propriété intellectuelle. Le système de La Haye offrira aux concepteurs, créateurs, entrepreneurs et entreprises un mécanisme simplifié et économique leur permettant d'obtenir la protection de leurs dessins et modèles industriels dans plusieurs ressorts juridiques au moyen d'une seule demande internationale. À cette occasion, la République démocratique populaire lao tient à exprimer sa sincère gratitude au Directeur général et aux vice-directeurs généraux adjoints de l'OMPI, au Secrétariat de l'OMPI ainsi qu'à tous les partenaires qui lui ont apporté une aide technique précieuse, des conseils et un soutien au renforcement des capacités tout au long de son processus d'adhésion. Leur coopération sans faille a joué un rôle déterminant dans la réalisation de cette étape importante. Nous sommes honorés de rejoindre la famille grandissante des parties contractantes de l'Arrangement de La Haye et nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec tous les membres afin de garantir la mise en œuvre effective du système et de renforcer encore davantage la coopération internationale dans le domaine de la protection des dessins et

modèles industriels. Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir l'innovation, à soutenir les créateurs et les entrepreneurs, et à contribuer à un système international de propriété intellectuelle moderne, inclusif et équilibré, qui profite à tous.

23. [ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS \(OEAB\)](#) : La délégation se réjouit d'annoncer que, le 10 juillet, l'OEAB a déposé auprès du Directeur général de l'OMPI son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Cette adhésion nous permettra de consolider la synergie entre les deux systèmes d'enregistrement : le système régional et le système international. Les déposants du monde entier pourront bénéficier simultanément d'une protection juridique pour leurs dessins et modèles industriels dans l'ensemble de la région eurasiennne, grâce à une procédure optimisée et simplifiée. Nous tenons à remercier sincèrement Mme Wang Binying et l'équipe de La Haye pour cette coopération fructueuse dans le cadre de la préparation de notre adhésion et du dépôt de notre instrument. Nous espérons que le système de La Haye continuera à se développer, tant en termes d'augmentation du nombre de parties contractantes qu'en termes d'amélioration de l'accessibilité des services dans toutes les langues officielles de l'ONU, y compris le russe, le chinois et l'arabe. Nous pensons qu'il s'agit là d'une mesure très importante pour renforcer l'attractivité du système auprès d'un très grand nombre de nouveaux utilisateurs. Nous estimons que les technologies modernes de traduction automatique permettent de développer le système d'enregistrement, et plus largement l'infrastructure de l'OMPI, sans alourdir indûment la charge de travail, contribuant ainsi à promouvoir le multilinguisme, qui est l'un des principes fondamentaux de l'Organisation et des Nations Unies.

24. [AMERICAN ARAB INTELLECTUAL PROPERTY ASSOCIATION \(AAIPA\)](#) : L'AAIPA tient tout d'abord à remercier le Secrétariat de l'OMPI pour les efforts déployés, qui ont porté leurs fruits l'année dernière en vue d'améliorer et de renforcer le système de La Haye. Nous estimons que le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels constitue l'un des principaux outils permettant de protéger ces droits dans notre région. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut adopter des mesures concrètes afin que le système soit plus complet, plus exhaustif, et que davantage d'utilisateurs puissent en bénéficier. Nous devons intégrer la langue arabe, par exemple, dans les langues de travail officielles du système de La Haye. Ce serait une mesure stratégique d'une importance capitale. Cela nous permettrait de lever toutes les barrières linguistiques. Ce serait également une mesure qui nous aiderait à garantir la fluidité de la communication. Nous pourrions également intégrer davantage de pays arabophones à ce système, ce qui aurait un impact positif sur le nombre d'utilisateurs qui y auraient accès. Nous soutenons fermement toutes les propositions visant à faire évoluer la législation et la réglementation relatives à l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, de manière à garantir la simplification des procédures et à renforcer leur efficacité ainsi que leur rentabilité. Nous sommes tout à fait disposés à apporter tout le soutien et toute la coopération nécessaires au Bureau international, au Secrétariat et aux États membres, de manière à servir nos aspirations communes visant à renforcer un cadre de pointe et accessible pour la protection de la propriété intellectuelle au niveau international.

25. [HEALTH AND ENVIRONMENT PROGRAM \(HEP\)](#) : Tout d'abord, nous souhaitons nous adresser au Directeur général, M. Daren Tang. C'est un grand honneur de m'adresser à vous, au nom de l'organisation non gouvernementale HEP et à titre personnel, pour vous adresser nos plus chaleureuses félicitations pour la manière dont vous avez dirigé les travaux de l'OMPI. Sous votre impulsion, l'OMPI démontre avec force que la propriété intellectuelle constitue un levier majeur pour le développement, l'innovation technologique et l'amélioration de la qualité de vie à l'échelle internationale. Nous nous félicitons des débats essentiels qui ont lieu au sujet du système de La Haye. Les modifications proposées à son règlement d'exécution, notamment en ce qui concerne la gestion des délais en cas de perturbation des services de communication, témoignent d'une volonté remarquable d'adapter l'OMPI aux réalités logistiques et technologiques actuelles. Cette modernisation permettra d'assurer une meilleure protection

aux créateurs de dessins et modèles industriels face à des circonstances imprévues. L'optimisation de ces instruments internationaux revêt une importance capitale. Cela permettra de garantir un cadre plus stable et plus prévisible pour tous ceux qui œuvrent à l'amélioration des soins de santé et des technologies pour l'avenir.

26. [PRESIDENTE](#) : Je propose le paragraphe de décision ci-après qui figure dans le document concerné, et je le lis :

27. L'Assemblée de l'Union de La Haye a pris note du "Rapport sur le groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels" (document H/A/46/1).

28. [PRESIDENTE](#) : Je ne constate aucune objection. Il en est ainsi décidé. Je vous remercie. Avec cette décision, je prononce la clôture des travaux de l'Assemblée de l'Union de La Haye.

[Fin du document]